

Formulaire n° NSPBX (révisé le 19 avril 2006)

Clause d'exclusion relative à la plomberie non conventionnelle

Par la présente, il est entendu et convenu que :

toute perte ou tout dommage causé(e) par ou résultant des sections galvanisées, en fonte ou en polybutylène de la plomberie est automatiquement exclu(e).

toutes les autres conditions de la police demeurent inchangées.

SPECIMEN